

DEMANDE d'AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC pour MANIFESTATION (associations)

*Si votre manifestation a un impact sur la voie publique
(circulation de véhicules ou de piétons, stationnement...) cela nécessite un arrêté municipal.*

*A retourner dûment complété à associations@ville-marvejols.fr
ou à déposer au service associations Mairie au plus tard 1 mois avant la manifestation*

Intitulé de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Nom de l'association

ResponsableTél Mail

INTERDICTION DE STATIONNER

Préciser les dates de début et fin d'occupation (tenir compte du montage et démontage des structures si besoin)

1 du.....à partir deHeures aujusqu'à.....Heures

EMPLACEMENTS CONCERNES

2 du.....à partir deHeures aujusqu'à.....Heures

EMPLACEMENTS CONCERNES

INTERDICTION DE CIRCULER

1 du.....à partir deHeures aujusqu'à.....Heures

VOIES CONCERNES ET PORTIONS DE VOIES

2 du.....à partir deHeures aujusqu'à.....Heures

VOIES CONCERNES ET PORTIONS DE VOIES

NB : Pour les manifestations de grande ampleur mentionner l'emprise au sol sur un plan (annexe).

Fait à le cachet de l'association et signature

NB : pour une manifestation de grande ampleur délimiter l'emprise au sol sur un plan (annexe)

Cadre réservé Mairie : Date réception de la demande

Demande transmis lepour exécution et visa de M. le Maire

Arrêté retourné leà : POLICE MUNICIPALE – GENDARMERIE - SERVICES TECHNIQUES
SERVICE REFERENT ASSOCIATIF – ADJOINT AU MAIRE – AFFICHAGE

Notifié à l'association le